

*Les subsides*

● (1600)

Je dois réfuter la théorie du Canada unique selon laquelle les membres d'une société démocratique sont absolument tous semblables et égaux. Nous avons tous des droits spéciaux ou des statuts particuliers en tant qu'hommes, femmes ou héritiers. Ceux qui n'ont pas reçu la richesse en héritage sont évidemment défavorisés par rapport à ceux qui l'ont reçue. La démocratie ne supprime pas la dissidence. Elle ne supprime pas la dissidence d'opinion et elle ne devrait pas supprimer les différences de tradition.

Pour affirmer leur identité, les peuples autochtones du Canada ont adopté plusieurs résolutions cette semaine dans le cadre de l'Assemblée des Premières nations. Les voici. Ils n'accepteront aucun amendement qui porterait préjudice aux droits garantis actuellement par traité. Ils maintiendront leur demande légitime au sujet des droits inhérents. Ils tenteront d'obtenir un amendement exigeant un financement suffisant. On allumera des bougies dans tous les ménages autochtones du Canada la veille de la conférence des premiers ministres. Ils approuvent l'inclusion des principes fondamentaux des traités comme partie intégrante de leur projet d'amendement constitutionnel. Puisque les sociétés autochtones n'ont jamais renoncé dans aucun des 484 traités au droit de s'organiser et de se gouverner elles-mêmes, pourquoi devraient-elles cesser de réclamer ce droit fondamental?

L'Assemblée des Premières nations a énoncé plusieurs principes qu'il vaut la peine de faire connaître à la Chambre. Les voici: Les premières nations ont conclu des traités avec la Couronne en tant que nations souveraines; la Couronne reconnaît dans les traités la souveraineté des Premières nations; les traités ont été conclus entre nations et sont donc des traités internationaux; les droits contenus dans ces traités ne peuvent être soumis à aucun empiètement législatif fédéral ou provincial ni à aucune autre forme de changement unilatéral. Pour réaliser à l'esprit et l'intention de ces traités, il faut établir un processus de réexamen des traités qui sera inscrit dans la constitution.

De quel appui bénéficient les autochtones? Contrairement à ce que croient peut-être la population et le gouvernement, l'immense majorité des gens sont en faveur d'une reconnaissance des droits des autochtones du Canada. Selon un sondage récent, 84 p. 100 des Canadiens croient important que les responsables politiques canadiens en viennent à un accord sur l'autonomie politique des autochtones. Quelque 77 p. 100 appuient la constitutionnalisation de cette autonomie, et 61 p. 100 croient que c'est autant la responsabilité des gouvernements provinciaux que du gouvernement fédéral de négocier et mettre en oeuvre des accords visant à leur accorder l'autonomie politique au cours des dix ou vingt prochaines années.

Les gestes posés par le gouvernement jusqu'à maintenant n'augurent pas bien. Le gouvernement n'a pas fait beaucoup d'efforts pour renseigner les Canadiens sur l'importance de ces discussions. La population n'a pas entendu parler de tentatives qu'aurait faites le gouvernement fédéral pour user de son autorité et de son influence auprès des gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui se sont apparemment opposés à la constitutionnalisation des

droits des autochtones, ainsi qu'auprès du gouvernement ontarien, qui semble faire marche arrière. Au lieu de cela, le gouvernement s'est contenté de nous servir à la Chambre des vœux pieux—dont j'approuve d'autre part la teneur. La justice exige que ces droits soient inscrits dans la constitution. Le paternalisme a échoué. Les autochtones sont prêts et aptes à assumer la responsabilité de leurs affaires.

[Français]

Et je tiens à encadrer les aspirations des autochtones en des termes que comprendront les Québécois, qu'ils peuvent bien s'associer avec les peuples autochtones qui veulent un gouvernement qui leur ressemble.

[Traduction]

Il s'ensuit tellement de choses, car ceux qui n'arrivent pas à tirer la leçon du passé sont condamnés à commettre à jamais les mêmes erreurs. Je dois prévenir le gouvernement et tous les Canadiens que ces erreurs seront désormais maintes fois plus nombreuses, plus coûteuses à tous les points de vue et plus douloureuses pour le Canada qu'elles l'ont jamais été.

Nous sommes à la veille d'une renaissance autochtone. Un peuple qui n'a aucune vision de l'avenir est voué à disparaître. Les autochtones du Canada ne veulent plus être des pupilles mais bien des associés au sein de la Confédération, qui peut, si nous prenons les mesures voulues, assurer au Canada des succès qui surpassent de loin les réalisations et les échecs du passé.

**Des voix: Bravo!**

**M. le vice-président:** S'il n'y a pas de questions ni d'observations, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a la parole pour participer au débat.

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) d'avoir proposé une motion que tous les députés peuvent aisément appuyer. Tant par la forme que par le fond, il s'agit d'une motion très utile qui vient à point nommé pour la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones. C'est donc une motion que je peux appuyer sans difficulté, et que mon chef peut appuyer aussi. Les autochtones qui ont entendu parler mon chef aujourd'hui à midi, lorsqu'ils se sont rassemblés sur la colline du Parlement, pourront le confirmer. C'est en tout cas une prise de position que mon parti peut appuyer. Les importantes résolutions sur les droits des autochtones qui ont été approuvées lors du congrès d'orientation que mon parti a tenu dernièrement le prouvent amplement.

Et surtout, c'est une motion qui devrait avoir l'appui des Canadiens. Mon collègue a déjà parlé de l'étude importante sur l'attitude des Canadiens commandée par le Comité d'étude inuit des questions nationales, effectuée par la maison de sondage Decima; d'après cette étude, une majorité écrasante de 84 p. 100 des Canadiens pensent qu'il est très important, ou important, pour les dirigeants politiques de s'entendre sur la question de l'autonomie des autochtones. D'après les résultats de cette étude, une forte majorité de Canadiens, environ 77 p. 100, ont dit qu'il est souhaitable de constitutionnaliser l'autonomie politique des autochtones.